



Contribution d'Alain LE HENAFF

lehenaff.a@wanadoo.fr

Et si l'on greffait deux poumons (verts) sur l'agglomération nantaise ?

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »

Le transfert du CHU sur l'île de Nantes pourrait constituer une opportunité unique pour continuer à « verdir » l'agglomération nantaise en deux localisations :

- le site actuel de l'Hôtel Dieu, sur la commune de Nantes
- le site actuel du site hospitalier Nord, sur la commune de Saint Herblain.

Dans une dizaine d'années, une fois que les transferts respectifs :

- de l'Hôtel Dieu et de ses structures associées
- de l'Hôpital Nord et des établissements voisins

auront été réalisés à la suite de leur regroupement sur l'île de Nantes, il restera à reconverter de la façon la plus efficiente possible l'espace ainsi libéré :

- une quinzaine d'hectares pour le site nantais
- une cinquantaine d'hectares pour le site herblinois.

La présente contribution a pour objet de présenter une proposition qui traite, dans une même approche, de la reconversion des actuels sites hospitaliers de Nantes et Saint Herblain.

Pourquoi cette approche commune ?

La décision prise par les instances dirigeantes de Nantes Métropole et du CHU consiste bien en un transfert coordonné des deux structures hospitalières en un site unique. Pourquoi alors ne pas traiter dans une approche unique la reconversion des deux sites ?

Quelles reconversions peuvent être envisagées ?

Bien évidemment, la première hypothèse de reconversion qui vient à l'esprit consiste à utiliser le foncier ainsi libéré (plus de soixante hectares) en vue d'y construire des bâtiments : administratifs, commerciaux, d'habitation, etc. et des parkings. Il y a tout lieu de penser que promoteurs privés, bailleurs sociaux verront, avec beaucoup d'intérêt, l'opportunité de s'accaparer de telles surfaces...

Doit-on n'écouter que les « sirènes » de la promotion immobilière ?

Que nenni, proposons une autre hypothèse :

Ne serait-il pas judicieux de profiter de la formidable opportunité que consiste le transfert du CHU pour créer deux zones **vertes**, deux « poumons **verts** », l'un situé entre l'île Feydeau et la Loire, l'autre situé à proximité immédiate du val de Chézine et du parc de la Gournerie ?

Si la zone foncière que constitue l'actuel parc de Procé avait été livrée en début du XXe siècle à quelques promoteurs immobiliers, nos générations n'auraient pas pu profiter de ce cadre magnifique et proche du centre-ville.

Si la zone foncière appelée « cours Hermeland » sur la commune de Saint Herblain avait été livrée en fin du XXe à quelques promoteurs immobiliers, nos générations n'auraient pas pu profiter de ce « pont » reliant le val de Chézine à la Loire.

Alors Mesdames et Messieurs les élus, soyez visionnaires, missionnez des professionnels afin que, à l'instar de Central Park (à New York), Hyde Park (à Londres), Tiergarten (à Berlin), ils vous formulent des propositions afin que nous, habitants de l'agglomération, nous disposions, pour notre bien-être, de deux nouveaux parcs, de deux nouveaux « poumons **verts** ».

Une telle mission ne pourrait-elle pas être confiée, au titre d'études préalables, à Mesdames Jacqueline OSTY et Claire SHORTER, nouvellement nommées pour piloter la conception du futur « parc de Loire » (15 hectares) situé à la pointe sud-ouest de l'île de Nantes ?

Nantes est actuellement classée en deuxième position des « villes **les plus vertes** » de France avec 37 m² d'espaces verts par habitant.

Faites-en sorte qu'elle occupe, à l'horizon 2030, la première place...

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »